

Rectorat

Secrétariat Général

Dossier suivi par  
Christophe MARTINEZ  
Conseiller Prévention Académique

Téléphone  
02 23 21 76 01

Télécopie  
02 23 21 74 89

Ce.sst@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
www.ac-rennes.fr

Rennes, le mercredi 18 septembre 2019

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements  
publics

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements  
d'enseignement privés du second degré sous contrat  
d'association

Objet : Déclaration des voyages scolaires des établissements scolaires du second degré

A l'occasion de cette rentrée scolaire, je souhaite vous rappeler les consignes relatives à la déclaration des voyages scolaires à partir de Toutatice :

Doivent être déclarés :

- les sorties ou voyages scolaires en France hors académie (y compris à la journée)
- les sorties ou voyages scolaires à l'étranger (y compris à la journée)
- les stages ou séjours individuels en France hors académie
- les stages ou séjours individuels à l'étranger
- les sorties ou voyages scolaires intra académie (avec nuitée(s))
- les stages ou séjours individuels intra académie

Pour les voyages scolaires à l'étranger, cette déclaration ne se substitue pas à la déclaration obligatoire « Ariane » sur le site du ministère des affaires étrangères.



L'application est accessible à l'équipe de direction à l'aide de leur identifiant et mot de passe webmail académique habituels en cliquant sur le visuel ci-contre dans le bureau Toutatice. Il vous est toutefois possible de donner un accès à cette application à une ou plusieurs personnes de l'établissement par l'application « gestion des groupes » de Toutatice (groupe "personnes habilitées à créer des dossiers voyage dans l'établissement").

Des documents d'accompagnement sont accessibles en cliquant sur l'icône « info SI établissements » puis sécurité et voyages scolaires.



La procédure de déclaration des sorties et voyages scolaires permettra, en cas d'événement grave sur le territoire national ou à l'étranger, d'identifier les élèves et les personnels présents dans le secteur concerné et d'accéder rapidement aux données utiles dans la gestion de la crise. J'attire donc votre attention sur l'importance de la cohérence des données saisies et notamment celles relatives aux coordonnées des encadrants, à la liste des élèves, à la période de la sortie ou du voyage, à l'itinéraire prévu et au programme détaillé.

Emmanuel ETHIS

Copie à :

- Mesdames les directrices et Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale
- Madame et Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique